

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Leonetti

ARTICLE 19 B

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* La dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 2142-3-1 est supprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.